

Mr FRABOULET Yves,

Professeur ès SVT, Laboratoire de SVT.

Organisateur du Stage EPS- Géologie Alpine.

Stage Géologie Alpine – EPS

Premières et Terminales Générales - Spécialité SVT

Lycée Pierre et Marie Curie – Menton

Année Scolaire 2023-2024.



1 – Spécialité SVT - Mai 2012, Massif Du Chenaillet (05)

Date du Stage lundi 13 Mai 2024 – jeudi 16 Mai 2024.

Dossier des Parents et des Elèves.

Corpus Documentaire.

Les outils pédagogiques du collège puis du lycée conduisent à développer et renforcer les compétences scientifiques des élèves dont nous avons la charge par le biais d'enseignements diversifiés où le concret et l'expérimentation prévalent sur la théorie. Le stage proposé en sciences permet une démonstration des compétences des équipes pédagogiques et du dynamisme de nos lycéens. Forts de ces objectifs, nous devons accompagner nos élèves ayant choisi les formations scientifiques en première et terminale Spécialité SVT en leur offrant le meilleur de ce que nous pouvons donner. Cette priorité s'inscrit dans le projet de l'établissement.

Le lycée Pierre et Marie Curie, au patronyme scientifique reconnu, doit profiter des outils mis à la disposition d'un apprentissage de qualité. La Société Briançonnaise de Géologie Alpine à Briançon (05), avec qui nous travaillons depuis 20 ans, a su répondre aux objectifs que nous nous sommes fixés, et s'applique à satisfaire nos demandes. Cette année ; le laboratoire géoazur de l'université de Nice nous accompagne par le biais d'un étudiant en Master I d'enseignement.

En spécialité SVT le programme met en exergue la pédagogie de « l'apprentissage par les tâches complexes » dans le souci du développement durable. L'étude géologique de notre planète impose la réalisation d'un stage de terrain. Le rapport de stage que les lycéens de 1^{ère} (cette année) doivent fournir à la rentrée scolaire en terminale permet, à la fois une bonne prise de notes des travaux réalisés durant la sortie et à la fois un investissement scolaire dans la restitution des connaissances méthodologiques et cognitives nécessaires au parcours scolaire de la première à la terminale en Spécialité SVT. La géologie est avant tout une science du concret que le seul apprentissage en classe ne peut révéler. C'est pourquoi, le recours aux guides géologues du CBGA est une évidence. Nous savons par expérience qu'il est nécessaire de prévoir 1 guide pour une vingtaine de stagiaires.

L'équipe professorale engagée dans ce projet depuis de nombreuses années, rappelle cette spécificité du lycée Pierre et Marie Curie de Menton qui est d'amener les élèves des classes scientifiques à toucher la réalité d'un apprentissage tout en se projetant dans un l'avenir (cycle lycéen, baccalauréat, études supérieures). Chaque année, les stagiaires témoignent de la richesse du stage de terrain. Ils insistent sur l'importance de ce stage pour leur année de Première mais aussi pour la compréhension et la possession des compétences évaluées lors du baccalauréat et au-delà. C'est pourquoi, avec la volonté de répondre à l'objectif qui est le nôtre, à la demande des élèves à se former mieux, aux axes prioritaires désignés par les enjeux du lycée et le projet d'établissement, nous nous devons d'enrichir les compétences de nos lycéens en offrant la réalisation de ce stage pluridisciplinaire à destination des 5 groupes de spécialité SVT classes de 1^{ère} et terminale générale en Mai 2024.

Dans un souci d'efficacité, de gestion des effectifs, nous ne pouvons pas dépasser le nombre de 60 stagiaires et nous avons tout mis en œuvre pour emmener le maximum de candidats à la réalisation du stage 2024. A cet égard, une plaquette de préinscription en couleur a été distribuée aux élèves des 1^{ères} et terminales dès les deux premières semaines de cette nouvelle année scolaire 2023-2024. Pour des raisons de calendrier et de formation en cours, ce stage en 1^{ère} doit avoir lieu début mai 2024. Par soucis de rendre ce stage autofinancé, nous savons qu'un minimum de 25 stagiaires par session est souhaitable. Cette année, 26 volontaires se sont présentés par lettre de motivation, signatures de l'élève et de ses responsables légaux. Nous espérons que ce nombre sera au minimum confirmé et mieux augmenté lors de l'inscription définitive. C'est pourquoi ce dossier est distribué à TOUTES les familles préinscrites des élèves en 1^{ère} et terminales spécialité SVT car il reste des places disponibles.

Pour le tarif du stage, pour des raisons administratives, le projet a été voté en 14-2023 avec un maximum de 346.47 € par participant (professeurs et élèves). Pour cette raison, nous sommes obligés de vous faire signer un montant de stage maximum de 346.47 € (la fourchette annoncée dans la fiche de préinscription se situait entre 300 et 350 €) avec un échéancier prévisionnel basé sur ce tarif. A ce jour, avec les devis, pour 26 participants élèves, nous sommes à un coup maximal de 346.47 € par personne, il baissera dès que nous aurons plus de 26 élèves et l'aide du pass'culture projet mis en oeuvre.

L'équipe professorale.

REGLEMENT DES SORTIES OU DES VOYAGES

A caractère facultatif ou obligatoire, quel que soit le dispositif.

Références : Circulaire n° 2011-117 du 03-08-2011 / Circulaire n°2013-106 du 16-07-2013

Article 1	Une sortie ou un voyage scolaire obligatoire ou facultatif s'inscrit dans le cadre d'un projet pédagogique, culturel et sportif en relation avec les enseignements obligatoires et les programmes. Cet ancrage doit être explicité dans la description du projet.
Article 2	Les sorties et les voyages ne pourront se dérouler pendant les périodes des examens blancs et sont peu recommandés au mois de mai.
Article 3	Ils concernent une classe entière ou un groupe homogène fondé sur le choix d'une option, d'une activité ou de la pratique d'une langue étrangère.
Article 4	Tout élève ne participant pas à une sortie ou un voyage facultatif suivra son emploi du temps habituel avec du travail spécifique donné par les enseignants via la Vie Scolaire.
Article 5	Un élève ne pourra participer qu'à un seul voyage facultatif par an, sauf projet spécifique. La participation d'un élève à une sortie ou un voyage est conditionnée par : <ul style="list-style-type: none"> • Son attitude et sa motivation. • Son engagement à respecter la "Charte de bonne conduite". • Son état de santé : obligation est faite à la famille de déclarer toute affection susceptible d'entraver le déroulement du voyage et des activités. Un protocole sera mis en place par le service médical, les parents et les accompagnateurs responsables. En cas de non déclaration si un problème survenait, la prise en charge sur place ou le rapatriement incomberaient aux parents. La liste des participants préinscrits (avant tout versement) doit ainsi être communiquée à l'infirmier(e) de l'établissement qui donnera son avis.
Article 6	Tout projet de voyage scolaire ainsi que son financement doivent être votés par le Conseil d'Administration. Les voyages devant avoir lieu au 1 ^{er} trimestre devront être obligatoirement votés au Conseil d'Administration du mois de juin de l'année scolaire précédente avec le financement. Le Conseil d'Administration devra également se prononcer sur les programmations annuelles des voyages.
Article 7	Le Conseil d'Administration fixe le montant de la contribution volontaire des familles. A titre exceptionnel, une aide financière (fonds social) peut-être accordée aux familles qui connaîtraient des difficultés matérielles. Il est rappelé aux familles qu'il existe d'autres types d'aides indépendant de l'établissement.
Article 8	Le code des marchés publics s'applique en toute circonstance. Le choix du voyageur, du transporteur, de l'hébergement,...doit se faire à l'issue d'une mise en concurrence.

Article 9	Seront notifiées aux familles sur l'acte d'engagement : Les conditions d'annulation par celles ci de la sortie ou du voyage Les obligations inhérentes en cas d'échange (accueil et disponibilité des familles). Toute famille qui se désiste supportera les frais d'hébergement à l'internat.
Article 10	Une assurance couvrant les cas d'annulation du voyage doit être contractée
Article 11	Les accompagnateurs sont agréés par le Chef d'Etablissement.
Article 12	La prise en charge financière des accompagnateurs d'une sortie ou d'un voyage ne doit pas être supportée par les familles. Le financement est prévu sur le budget de l'établissement (subventions diverses, ressources propres, etc.).
Article 13	Seront utilisés exclusivement les documents du dossier fourni par l'établissement. La liste définitive des élèves participants est établie sur l'imprimé du Rectorat et transmise dans les délais fixés par la réglementation.
Article 14	Le responsable de la sortie ou du voyage doit être habilité à détenir et gérer les deniers publics. Si besoin, un régisseur d'avances et/ou de recettes est nommé par le Chef d'établissement sur proposition de l'Agent Comptable. Le début des démarches se fait 1 mois ½ avant le départ. La date butoir étant fixée à trois semaines.
Article 15	L'établissement se réserve le droit d'annuler la sortie ou le voyage si l'équilibre financier n'est pas assuré ou en cas de force majeure (crise internationale grave, grève, etc.).
Article 16	Les enseignants responsables produisent un compte rendu de la sortie ou du voyage ainsi qu'une évaluation : bilan pédagogique pour le Chef d'établissement et bilan financier pour l'Adjoint-Gestionnaire. Les bilans pédagogique et financier seront présentés au 1° Conseil d'Administration de l'année scolaire suivante par le Chef d'établissement, avec les enseignants qui y seront associés.
Article 17	L'éventuel reliquat sera remboursé aux familles dans les conditions prévues par les textes.

Programme du déplacement

Destination BRIANCON 05100

Date de départ LUNDI 13 MAI 2024, Date de retour JEUDI 16 MAI 2024.

Responsable du voyage FRABOULET YVES PROFESSEUR ès SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

Détail du programme

Jour	Matin	Après-midi	Soir
13 MAI 2024	TRANSPORT ALLER Dalle à ammonites de Digne-les-Bains. Repas (pique-nique)	TRANSPORT ALLER Sources Hydrothermale et pétrifiante de Réotier 05600 RAFTING à Villard Latté.	ARRIVEE AU CENTRE HEBERGEMENT – REPAS CHAUD REPOS
14 MAI 2024	SORTIE GEOLOGIQUE Panorama de St pancrace – Pique-Nique	SORTIE GEOLOGIQUE Sites Houillers de Puy St Pierre	RETOUR AU CENTRE HEBERGEMENT – REPAS CHAUD
15 MAI 2024	SORTIE GEOLOGIQUE Massif du Chenaillet – Pique-Nique	SORTIE GEOLOGIQUE Massif du Chenaillet	RETOUR AU CENTRE HEBERGEMENT – REPAS CHAUD REPOS
16 MAI 2024	ACCROBRANCHE LA SALLE LES ALPES 05240 SERRECHEVALIER – Pique nique	TRANSPORT RETOUR	FIN DU STAGE

nb : les journées peuvent être modifiées en fonction des conditions locales (météo, horaires et accès).

Hébergement et cadre du voyage

- Famille d'accueil Structure hôtelière

Nom de l'hôtel: CIPPA,

Adresse: 18 avenue Maurice Petsche, 05100 Briançon

Tél 04 92 200 300 Fax 04 92 200 320,

Ce voyage s'inscrit-il :

- dans le cadre d'un appariement
- dans le cadre d'un partenariat de l'établissement (Erasmus + OFAJ SFA....) préciser _____
- voyage scolaire pédagogique et culturel STAGE SVT-EPS

Nom et qualité des responsables d'encadrement * (version XX-11-2019)

1- Nom : FRABOULET Prénom : YVES

Qualité : PROFESSEUR ès SVT, organisateur du stage.

N° portable (PERSONNEL) : 06 51 25 98 72 (ce numéro **personnel** est **exceptionnellement donné pour URGENCE** et ne devra pas à être communiqué ni utilisé en dehors de ce contexte, le lycée ne donnant pas de numéro professionnel. Ce numéro ne doit être utilisé qu'en cas de situation grave ou d'extrême urgence ! Pensez à téléphoner en priorité au lycée Proviseur- Proviseur adjoint - CPE).

Email professionnel : yfraboulet@ac-nice.fr

2- Nom : GADUEL Prénom : GILLES

Qualité : PROFESSEUR en EPS

3- Nom : SURVEILLANTE LYCEE Prénom :

Qualité :

4- Nom : ETUDIANT-E MASTER I Géoazur Prénom :

Qualité :

LISTE DES ELEVES PARTICIPANTS AU VOYAGE * au 22-11-2023

Professeur Organisateur :		FRABOULET YVES PROFESSEUR ès SVT	
Date	Du 13 au 16 Mai 2024	Lieu	BRIANCON 05100

	CLASSE	GROUPE	Nom	Prénom	Sexe
1			RODRIGUEZ	Nina	
2			DEMARIA	Manuela	
3			BENVENUTI	Lola	
4			BRIAND	Clémence	
5			KREBS	Mathieu	
6			MOULLE	Elise	
7			CARRIE AUCOURT	Léonie	
8			CARBETI	Nilâ	
9			AGNESE	Diego	
10			DEVYNCK THEVENIN	Cassandra	
11			LEGALLOU	Cerise	
12			LECORDIER	Emma	
13			SELLAM	Sacha	
14			SAUTRON	Lucas	
15			ROCHA AZEVEDO	Gabriela	
16			WATINE	Hectore	
17			ELIOT	Laurelyne	
18			FERCHICHI	Gofrane	
19			FERCHICHI	Yasmine	
20			ALKHADDOUR	Mai	

21			LUNEL	Gaia	
22			ERHRARDT	JELENA	
23			PAVLOVA	Daria	
24			ROSTAGNI	Matthias	
25			TRIPODI	Maé	
26			MANSOUR	Diane	

Récapitulatifs des documents à compléter, à rendre, à conserver et des versements à effectuer par les familles (prix total maximal de 346.47 €).

Dates	Documents ou Versements	Actions
<u>Dès la semaine du Lundi 11 / 12 / 2023</u>	<p><u>Dossier Complet Stage de Géologie</u> Conserver et consulter les documents A – B – C et D ! Si besoin, effectuer une demande de financement partiel ou total auprès du FSL (contacter l'intendance du lycée) <u>DEPOSER LE PREMIER CHEQUE VERSEMENT 1.</u> 126.47€ Rendre les documents dans <u>une pochette transparente</u> :</p> <p>-Document 1 -Document 2 -Document 3 -Document 4</p> <p align="center" style="color: green; font-weight: bold;">Vérifier vos assurances !!!</p>	<p>Consulter l'ensemble des documents fournis dans le dossier. (Conserver les parties marquées FAMILLE ; restituer les documents marqués A RENDRE) - Le 1^{er} versement est à remettre au professeur organisateur (via le professeur de SVT de votre élève) dans une enveloppe portant les Nom, prénom et Classe de l'élève. (Par Chèque à l'attention de L'agent Comptable du Lycée P&M Curie-Menton. Inscrivez au dos du chèque le Nom, prénom et Classe de l'élève ; ou liquide avec les mêmes indications écrites pour la réception d'une preuve de dépôt). Les chèques vacances sont autorisés. -Compléter et Signer les documents 1, 2, 3, 4, concernant les déclarations et autorisations de voyage scolaire.</p>
<u>Lundi 15 JANVIER 2024</u>	<p>Rendre les documents suivants :</p> <p>-Joindre photocopie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport</p> <p>-Joindre les photocopies ou attestations d'une assurance En responsabilité civile obligatoire (associée avec votre assurance logement généralement ou dans une assurance scolaire spécifique)</p> <p><u>Déposer le second versement</u> 110 Euros.</p>	<p>-Réaliser les photocopies ou attestations des CNI, Passeport, Assurance Individuelle Responsabilité Civile au nom de l'enfant.</p> <p>-Mêmes modalités que le premier versement.</p>
<u>LUNDI 1^{er} Avril 2024</u>	<p>-Rendre le document 5 « SAVOIR NAGER » à compléter (et si besoin --> Passer le certificat individuellement ou par le biais de l'UNSS en contactant DIRECTEMENT Mr Gilles GADUEL professeur d'EPS via ATRIUM si nécessaire) -Si besoin, fournir des précautions médicales (le certificat n'est plus obligatoire). <u>Déposer le dernier versement</u> 110 Euros.</p>	<p>- Voir les professeurs EPS si besoin dès réception de ce dossier en NOVEMBRE ! -précisant l'absence de contraintes ou les précautions nécessaires à prendre pour la réalisation d'activités sportives de plein air en montagne (randonnée en moyenne altitude sur sentiers balisés et accrobranche, rafting)</p> <p>-Mêmes modalités que le premier versement.</p>
<u>Mai 2024</u>	<p>-Commencer à préparer <u>ses sacs</u> pour le voyage ! Trouver les chaussures de randonnée !</p>	<p>ACHETER SI NECESSAIRES LES AFFAIRES MANQUANTES !</p>
<u>12 Mai 2024</u>	<p>-Se <u>coucher tôt</u> malgré l'énerverment, ne pas passer sa nuit au téléphone ou sur tritter smapchat face-book !</p>	<p>Dormir !</p>
<u>13 Mai 2024</u>	<p>-Se lever à l'heure pour ne pas rater le rendez-vous de 6h30 ! Avoir ses chaussures de randonnées déjà aux pieds (vérification avant montée dans le car)</p>	<p>Se Réveiller ! Mettre les réveils ! Dire Bonjour aux professeurs bénévoles 😊</p>
<u>16 Mai 2024</u>	<p>-Se tenir au courant auprès du lycée des retards ou avances possibles de l'heure d'arrivée (initialement prévue pour 19h30 à 20h)</p>	<p>Ne pas laisser son enfant... Dire merci aux organisateurs 😊 Rentrer Heureux !</p>

LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE

Description et conditions d'organisation – ~~Sortie ou~~ Voyage.

Une sortie / Un voyage 1 facultative(f) est organisé(e) par Monsieur FRABOULET Yves

Professeur des Sciences de la Vie et de la terre pour la (les) classe(s) de(s) PREMIERES SPECIALITE SVT

Cette sortie/ce voyage1 a été voté par le conseil d'administration de Novembre 2019

Cette sortie/ce voyage1 s'inscrit dans le cadre du programme de : PREMIERE et TERMINALE SCIENTIFIQUE Spécialité

SVT : **Géologie** : étude des témoins d'un océan alpin fossile et tectonique des plaques lithosphériques continentales et océaniques et de la formation des Alpes, orogénèse, Roches Métamorphiques. **Botanique** : étude des différents étages de la flore alpine ; sensibilisation à la protection de la flore ; étude de la morphologie végétale, environnement durable. **Découverte des métiers** : les métiers liés à la géologie (guide géologique, expert géologue). **Éducation Physique et Sportive** : préparation et déroulement d'une activité physique de montagne. Accrobranche, Rafting. **Préparation Révision** du programme de SVT des deux années (objectif baccalauréat et Post-baccalauréat).

Date : du **lundi 13 mai 2024** au **jeudi 16 mai 2024**, Heure de **départ 7heures**, Heure de **retour vers 19h30-20h**.

Lieu : BRIANCON – 05100 – Hautes Alpes

Heure de départ : 7h00 le mardi 05 mai 2020, Lieu : Entrée Elève du Lycée Pierre et Marie Curie, Menton.

Heure de retour : 19h30-20h le vendredi 8 mai 2020 : Entrée Elève du Lycée P&M Curie Menton.

Moyens de Transport utilisé : AUTOCAR

La participation **maximale 346.47€** des familles comprend les prestations suivantes : (transport, hébergement, visites ...)

Les versements interviendront selon l'échéancier suivant :

Dépôts successifs	Versement 1	Versement 2	Versement 3*	Total Maximum*
Date des dépôts	11 décembre 2024	15 JANVIER 2024	01 avril 2024	
Somme	126.47 €	110 €	110 €	346.47 €*

(*Notez que si le nombre de stagiaires augmente, le dernier versement pourrait être revu à la baisse).

En cas de désistement, le remboursement des sommes déjà versées s'effectuera selon les modalités fixées par le conseil d'administration (conditions précisées → VOIR DOCUMENTS 1 et 2).

Le formulaire d'inscription ci-après (annexe → VOIR DOCUMENTS 1 et 2) vaut engagement à participer au voyage. Il doit être remis pour le **lundi 11 décembre 2023** à Monsieur **FRABOULET YVES (Professeur de SVT)** sous **pochette transparente accompagné du premier versement d'un montant de 126.47** €uros qui ne sera encaissé qu'après validation par les professeurs organisateurs de la liste définitive des participants.

Signature du Proviseur de l'établissement :

Signature du professeur responsable :

Dominique RAMO

Yves FRABOULET

LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE

En sortie scolaire, le règlement du lycée s'applique.
Cependant les professeurs accompagnateurs insistent
sur :

UNE CHARTE DE BONNE CONDUITE

Dans le cadre d'un voyage ou d'une sortie, nous ne sommes pas qu'un groupe scolaire, MAIS nous sommes aussi les représentants du Lycée Pierre et Marie Curie de Menton et de la France. Nous sommes des « ambassadeurs » de notre région et de notre pays. Aussi, il est nécessaire de respecter une charte rappelant un certain nombre de règles fondamentales de bonne conduite.

- Respect des règles de politesse.
- Respect de l'Autre et de sa culture.
- Ecoute attentive des consignes et des explications lors des visites (MP3, Téléphones...interdits) Cf règlement intérieur du lycée...
- Respect du règlement intérieur du lycée.
- Respect des consignes :
 - o Ponctualité.
 - o Propreté, Hygiène
 - o Respects des lieux occupés, visités, de l'environnement et des structures d'accueil et de transport.
 - o Tenue vestimentaire correcte.
 - o Interdiction de fumer, de transporter et de consommer de l'alcool et des produits illégaux.

Attention, en cas d'interpellation par les forces de l'ordre, l'établissement sera averti en premier afin que les parents prennent les mesures nécessaires.

Année scolaire 2023-2024

Un voyage est organisé par : Yves FRABOULET

Professeur de Sciences de la Vie et de la Terre pour les classes de Première

Objectifs pédagogiques et éducatifs de la sortie : Stage de géologie et EPS

Date de départ: Lundi 13 mai 2024

Heure de départ 7h00

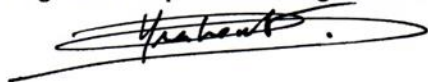
Date de retour : Jeudi 16 mai 2024

Heure de retour : 20h00

Lieu : BRIANCON

Mode de déplacement : Autocar

Signature du professeur organisateur



Vu, Le Proviseur



La liste ci-dessous n'est pas exhaustive, mais indique l'**INDISPENSABLE** pour les activités de notre stage géologique se déroulant dans les Alpes à hautes Altitudes au printemps. Le temps change très vite en montagne et il est l'acteur de tempêtes de neige ou de chaleurs brutales au sein d'une même journée à l'époque de l'année où nous nous rendrons à Briançon.

Prévoyez de fait, **UN GRANS SAC** (ou valise) contenant vos vêtements et affaires de voyage ; et Un **Sac de randonnée** (de moyenne contenance) pour transporter vos affaires de journée (vêtements chauds et pluie...en plus du matériel pédagogique de terrain). **LES CHAUSSURES DE RANDONNEES SONT OBLIGATOIRES !**
Ps : Il n'y aura pas possibilité d'effectuer d'achats, il n'y a pas de commerce à

proximité du centre d'accueil ni sur les sites géologiques...

Les organisateurs et les accompagnateurs géologues du stage se donnent le droit, sans dédommagement, de ne pas amener un élève qui ne serait manifestement pas équipé au départ du stage.

CONTENU DU SAC DE RANDONNEE (dans l'habitacle de l'autocar ; accessible)

- Pique Nique (**Pour le mardi 05 Mai, prévoir POUR TOUS les « en-cas » et le repas du midi** qui sont de votre responsabilité ; les repas suivants seront fournis par le centre d'hébergement, prévoir un peu d'argent pour acheter un en-cas le soir du retour).
- Une grande gourde (plus solide qu'une bouteille plastique, et utilisable lors des randonnées...)
- Matériel pédagogique de travail sur le terrain (Classeur souple, feuilles de note, documents pédagogiques fournis par les professeurs sur le lieu de stage, trousse complète, crayons de papier couleurs etc...)**
- Coupe-vent (Un K-way ou parka de bonne qualité !!!!)
- Appareil Photo (le téléphone portable passe très mal sur les sites d'activité, il n'est pas le bien venu...ou éteint et au fond du sac !).
- Couvre-chef (un bob, une casquette, un bonnet ... protègent du froid et du soleil).
- Lunettes de Soleil (indispensables).
- Quelques sacs poubelle de petite taille histoire de ne pas laisser des déchets autour de nous.
- Un grand sac poubelle (peut s'avérer utile pour les tenues mouillées du rafting ...)
- Crème Solaire d'indice élevé (nous ramenons chaque année les stagiaires avec des coups de soleil)
- Gants thermiques et résistants (pour garder les mains au chaud!)
- TENUE RAFTING COMPLETE** : Une serviette, Des **vieilles** chaussures de tennis (qui peuvent être perdues), Sous-vêtements, Chaussettes pour se changer juste après l'activité !!! TRES IMPORTANT !!!) (Les combinaisons sont fournies par le centre).
- CHAUSSURES DE RANDONNEE MONTAGNE AUX PIEDS DES LE DEPART DU STAGE !!** (En cas d'absence l'élève ne partira pas !!!)

CONTENU DU SAC DE VOYAGE (DANS LES SOUTES DU CAR : INACCESSIBLE DURANT LE TRAJET)

- SAC de toilette complet (brosse à dent, dentifrice, savon, shampoing, gants de toilette, serviettes de toilette, serviettes hygiéniques, etc...)
- Changes complets pour 4 jours (prévoir shorts mais aussi pantalons « chauds » ; pensez aux sous-vêtements,
- Pensez aux tee-shirts mais évitez les hauts à bretelles (frottements du sac à dos)).
- Tenue de « détente » pour le soir (survêtement, chaussons, même le « doudou », mais pas de tenue de « soirée » nous serons hébergés dans un centre sportif isolé sans commerce de proximité...)
- Chaussure de sport (voyage et journée accrobranche).
- Grosses chaussettes de Sport (bouclettes confortables et anti-ampoule)
- Veste chaude pour la montagne
- Pull (style polaire)
- Instruments de musique, jeux de société, de carte pour le soir.... (On évitera d'emporter sa chaîne Hifi, sa télé, son ordinateur Vous n'aurez ni la place ni le temps de les utiliser), par contre la tablette peut être utile pour de belles photos numériques !
- Autres...

AFFAIRES IMPORTANTES ET PERSONNELLES

- Pensez à vos traitements médicaux si vous devez en suivre durant le séjour. N'oubliez pas non plus l'ordonnance justifiant le recours aux médicaments et si besoin au renouvellement en « catastrophe » en pharmacie.**

Pense-bête :

Questions diverses à poser aux professeurs organisateurs,

Informations à ne pas oublier pour préparer le stage,

En cas de situation particulière, prendre contact avec l'adjoint-gestionnaire pour une éventuelle demande de Fond social lycéen et un échéancier adapté, prendre contacte pour les chèques vacances.

FAIRE PASSER SI NECESSAIRE LE CERTIFICAT SAVOIR NAGER (page 5) et contacter Monsieur GADUEL au lycée si nécessaire (professeur EPS),

Vérifiez auprès de son médecin de famille s'il n'y a pas de contre-indication aux pratiques sportives (randonnée, rafting, accrobranche)

A partir de la page suivante, tous les feuillets sont à compléter, à signer et à rendre avec les justificatifs ou documents demandés pour la conception du dossier administratif aux dates prévues.



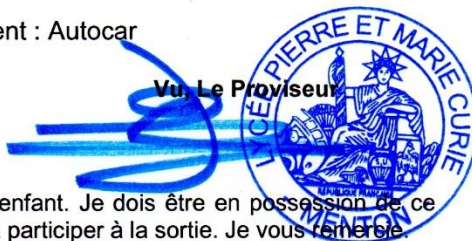
LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE

VOYAGE FACULTATIF SUR LE TERRITOIRE

Un voyage est organisé par : Yves FRABOULET
Professeur de Sciences de la Vie et de la Terre pour les classes de Première
Objectifs pédagogiques et éducatifs de la sortie : Stage de géologie et EPS
Date de départ: Lundi 13 mai 2024 Heure de départ 7h00
Date de retour : Jeudi 16 mai 2024 Heure de retour : 20h00
Lieu : BRIANCON Mode de déplacement : Autocar

Signature du professeur organisateur

Vu, Le Proviseur



Veuillez compléter le talon ci-dessous pour le faire rapporter par votre enfant. Je dois être en possession de ce document avant le départ, faute de quoi votre enfant ne sera pas admis à participer à la sortie. Je vous remercie.

✂ _____

Je soussigné(e) :

responsable légal de l'élève : en classe de :

Qualité : EXT DP INT (rayer les mentions inutiles)

Né(e) le à Nationalité

Téléphone domicile du responsable : N° portable :

Téléphone professionnel : e-mail :

Déclare inscrire et autoriser mon enfant à la sortie à destination du séjour à
du au et d'avoir été informé(e) de toutes ses modalités.

Documents obligatoires à joindre à l'inscription :

- ✓ Photocopie recto-verso de la Carte d'identité ou du passeport de l'élève,
- ✓ Photocopie de l'assurance individuelle responsabilité civile / accidents corporels de votre enfant.
- 1. Je reconnais avoir lu et signé le règlement intérieur du lycée.
- 2. Je m'engage à verser à l'agent comptable la somme de 309,00€ maximum en trois fois (voir l'échéancier ci-joint)
- 3. Je m'engage à déclarer toute affection de mon enfant susceptible d'entraver le déroulement de la sortie et des activités.
- 4. En cas d'accident :
 - J'autorise les accompagnateurs de la sortie à prendre toute décision concernant une éventuelle hospitalisation ou intervention chirurgicale.
 - Je n'autorise pas les accompagnateurs de la sortie à prendre toute décision concernant une éventuelle hospitalisation ou intervention chirurgicale et m'engage à être joignable a tout moment au numéro de téléphone suivant :

Etabli le.....

Signature des parents

Les versements interviendront directement à l'agence comptable selon trois possibilités :

- Au comptant à la date limite du :
 - Selon l'échéancier standard

PERIODES	11 DECEMBRE 2023	15 Janvier 2024	01 avril 2024	TOTAL
Somme	126.47€	110€	110 €	346.47 €

*En cas d'augmentation des effectifs, le dernier versement pourrait être revu légèrement à la baisse.

- Pour toute situation particulière, prendre contact avec l'adjoint-gestionnaire pour une éventuelle demande de Fond social lycéen et un échéancier adapté

CONDITIONS DE DESISTEMENT

Attention ces conditions de désistement doivent être adaptées à chaque voyage

Article 1 : Tout désistement doit être dûment motivé et justifié par une lettre par une lettre adressée au Chef d'établissement accompagnée d'un certificat médical

Article 2 : En cas de désistement, le remboursement des sommes déjà versées s'effectuera après le bilan financier, selon les modalités suivantes :

- 1) Annulation d'un élève et remplacement par un autre : aucun frais.
- 2) Annulation d'un élève plus de 45 jours avant le départ du stage : 30% du prix du voyage retenus.
- 3) Annulation d'un élève de 45 à 8 jours avant le départ du stage : 50% du prix du voyage retenus.
- 4) Annulation d'un élève moins de 8 jours avant le départ du stage : 100% du prix du voyage retenus.

Article 3 : Dans le cadre d'un échange linguistique, toute famille qui se désiste supportera les frais d'hébergement à l'internat.

Je reconnais avoir pris connaissance de ces conditions et m'engage sur l'honneur à les respecter.

A, le

Nom du responsable :Signature :

Vu, le Proviseur, Dominique RAMO :

Le Professeur responsable Yves FRABOULET :

LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE

ANNEXE 4/4

Demande d'Attestation de ~~Sortie~~ ou voyage facultatif

Dans le cadre des voyages scolaires organisés par le Lycée Pierre et Marie Curie, il est possible pour certains parents d'obtenir une participation financière auprès de leurs comités d'entreprises.

Cette attestation est délivrée après le voyage.

Pour obtenir une attestation, prière de rendre la feuille ci-jointe et la remettre au professeur avec le formulaire d'inscription définitif de la famille.

NOTA BENE : Les attestations rédigées par les services comptables du lycée seront produites après la réalisation du stage. Elles ne seront donc pas adressées aux destinataires avant les mois de juin-juillet 2024 !

Je soussigné(e)représentant légal de l'élève

..... scolarisé en classe de 1ère.....Groupe SPESVTGRP

Demeurant

Déclare :

Vouloir une attestation pour ce voyage

Ne pas vouloir d'attestation pour ce voyage

Date,

Signature des parents, lu et approuvé.

LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE

Informations Médicales, Cultuelles, Culturelles et Sportives.

Veillez indiquer ci-dessous les informations concernant :

- ***Précautions et Restrictions Alimentaires Culturelles, cultuelles et/ou médicales ; Observations Utiles aux équipes pédagogiques et aux structures d'accueil lors du stage. (Allergies, Régimes alimentaires, Cas particuliers, Traitements médicaux accompagnés de leurs ordonnances etc....).***
- ***En cas d'absence de recommandation particulière, porter en travers de cette feuille la mention « Néant ».***

LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE

SAVOIR NAGER & CERTIFICAT MEDICAL

Dans le cadre du voyage à Briançon proposé aux élèves de 1ères S du lycée, les activités sportives en montagne ou en rivière nous imposent de respecter la réglementation en vigueur. Nous vous demandons **de vérifier auprès de votre médecin s'il n'y a pas de restriction MEDICALE** à :

- la pratique de la randonnée en moyenne altitude sur sentier balisé.
- la pratique de l'accrobranche.
- la pratique d'une descente de rivière en **rafting (niveau découverte, parcours simple)**.

Cette **dernière activité** demande à chaque participant **d'avoir en plus** des **compétences de la pratique des sports aquatiques** en milieu naturel surveillé, votre enfant a peut-être obtenu un **Certificat « Savoir Nager, Second Degré »**. (Qui normalement a été passé au collège).

En tant que parents/responsables de votre enfant, vous pouvez sinon affirmer que votre enfant présente les capacités attendues en cochant la première case ci-dessous (CHOIX 1 : certificat présenté ci-dessous) ou bien opter pour que le certificat officiel (CHOIX 2 ou CHOIX 3).

Je soussigné (e) _____ responsable légale de _____ élève en classe de : _____
au lycée P. & M. Curie de Menton déclare que : **(cocher la case de votre choix)**

CHOIX 1: Mon enfant répond aux exigences du test du « Savoir nager : deuxième degré »

Parcours de capacités, composé de 5 tâches à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin :

- plonger et nager 10 mètres en immersion
- nager 10 minutes sans prendre appui
- réaliser un surplace de 1 minute
- réaliser un plongeon canard pour remonter un objet immergé
- remorquer cet objet sur 20 mètres sur le dos et les bras croisés sur la poitrine

« Le second degré reconnaît la compétence à nager de manière responsable en milieu naturel surveillé, à faire face à certaines situations périlleuses, et à permettre, le cas échéant, de porter secours sans se perdre soi-même. Sa maîtrise suppose l'acquisition de compétences de niveau 2 des activités de natation, inscrites dans les programmes scolaires de primaire, collège et lycée. Il est recommandé de confronter les élèves nageurs ayant acquis ou étant en voie d'acquies un niveau 2 de compétences du programme, au test décrit ci-dessus, pour les sensibiliser aux risques encourus lors des baignades en milieu naturel, lors des actions de secours et pour qu'ils mesurent les limites de leurs propres compétences dans ce domaine. »

Connaissances et attitudes à vérifier pour la sécurité de tous (pensez à Internet pour compléter vos compétences):

- connaître les recommandations visant à prévenir les accidents et les noyades en milieu naturel (se protéger/protéger les autres).
- connaître les attitudes efficaces pour se sortir de situations périlleuses (se préserver/ préserver les autres).
- connaître les attitudes efficaces pour contribuer à porter secours sans se perdre soi-même (connaître ses propres limites dans son intérêt et celui des autres).
- connaître les chaînes d'alerte et les numéros d'urgence (agir efficacement sans amplifier le danger... alerter les responsables et si besoin le "18").

CHOIX 2: Mon enfant a/va passer ce certificat « savoir nager, 2d degré » dans la structure professionnelle de mon choix suivant ma propre initiative et je m'engage à **fournir la preuve de cette attestation**. (Ps : vérifier si cela n'a pas été fait au collège !!)

CHOIX 3: Mon enfant souhaite passer ce test dans le cadre de l'association sportive du lycée PM Curie. (Dont les coûts abordables me seront communiqués le plus rapidement possible si vous **contactez M GADUEL Gilles**, professeur d'EPS au lycée, qui est habilité à faire passer cet exercice. (Ps ! vérifier si cela n'a pas été fait au collège !!). **Son souhait sera à formuler** par le parent/responsable de l'élève auprès de Monsieur Gaduel qui organisera l'examen en temps et en lieu.

Fait à _____ le : ___/___/_____

lu et approuvé, Signature du responsable légal / parental: